

Mobilité doctorale

Les doctorant·es intéressé·es par une mobilité peuvent bénéficier de différents dispositifs et aides.

Erasmus +

Erasmus + est le programme-cadre de l'Union Européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Un des principaux objectifs de ce programme est de développer et renforcer la mobilité de tou·tes les étudiant·es, de la licence au doctorat, des enseignant·es et des personnels administratifs.

L'université Rennes 2 a signé plus de 200 accords Erasmus avec des universités européennes. À noter : les accords sont signés par filière et seul·es les étudiant·es inscrit·es dans la filière concernée peuvent effectuer une mobilité chez le partenaire.

Une période d'études ne peut être inférieure à 2 mois ni supérieure à 12 mois par cycle.

Toute activité effectuée dans l'université d'accueil (cours, séminaires, conférences, recherche encadrée) sera renseignée dans un contrat d'études signé par l'université d'accueil, l'université d'envoi et l'étudiant·e. Ce document a pour objectif de garantir la reconnaissance de ce séjour d'études dans le cursus de l'étudiant·e.

Les étudiant·es en mobilité bénéficient d'une bourse Erasmus afin de couvrir une partie des frais induits par la mobilité. Cette bourse est forfaitaire et varie selon les pays (entre 150 et 350 euros) Des suppléments sont accordés pour les étudiant·es en situation de handicap. Des financements complémentaires peuvent être proposés par les conseils régionaux ou les ministères.

Pour rappel, le programme Erasmus + est ouvert aux pays suivants :

- Pays membres de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- Pays de l'AELE/EEE et pays candidats à l'adhésion : Liechtenstein, Norvège, Islande, ancienne République yougoslave de Macédoine, Turquie.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service des relations internationales.

Autres aides à la mobilité entrante et sortante

Le Collège doctorale de Bretagne en lien avec Rennes Métropole attribue des [bourses de mobilité internationale au niveau doctorat](#).

Accueil des doctorant·es internationaux en séjour de recherche à l'université Rennes 2

Si vous envisagez ou êtes déjà accueilli au sein d'une unité de recherche de Rennes 2, les services suivants peuvent vous accompagner dans vos démarches:

- [Direction des Relations Internationales](#)
- Les [responsables de cellules recherche au sein des UFR](#)
- [Centre de Mobilité Internationale de Rennes](#) (CMI Rennes)

Le [CMI Rennes](#) assure un accueil privilégié aux doctorant·es internationaux à travers un accompagnement dans les démarches administratives :

- avant le séjour : envoi d'un dossier de pré-accueil, aide aux formalités d'entrée ;
- à l'arrivée et pendant le séjour : accueil personnalisé, assistance dans les premières démarches, accompagnement linguistique et culturel ;
- prise en charge du dossier « carte de séjour » pour les doctorant·es.